



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Autonomie des éoliennes

Question écrite n° 11296

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, sur le risque que pourraient encourir de nombreuses éoliennes dans le pays. Suivant un argument entendu dans le débat public, il est indiqué que les onduleurs indispensables à l'injection dans le réseau de l'électricité produite pourraient être commandés à distance par les autorités du pays où ils sont très majoritairement fabriqués et donc, par exemple, voir leur activité suspendue par un ordre donné à distance dans une période critique pour la France. Il s'agit de la même crainte que celle émise en Norvège pour certains de leurs bus électriques : le royaume a en effet découvert que certains modèles contenaient une carte sim susceptible de transmettre un ordre de mise à l'arrêt de ces véhicules à distance. Il lui demande donc si les onduleurs des éoliennes ont fait l'objet d'une vérification de sécurité et, le cas échéant, si leur autonomie est garantie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11296

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#), page 9638